



CANADA

1953. N° 18.  
1953. No. 18.

TREATY SERIES 1953 No. 18 RECUEIL DES TRAITÉS

ESTABLISHMENT OF A JOINT  
CANADA-UNITED STATES COMMITTEE  
ON TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

Agreement between CANADA  
and the UNITED STATES OF AMERICA

Effected by Exchange of Notes

Signed at Washington, November 12, 1953

In force November 12, 1953

CRÉATION D'UN COMITÉ  
CANADO-AMÉRICAIN POUR LE  
COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Accord entre le CANADA  
et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Intervenu par un Échange de Notes

Signées à Washington le 12 novembre 1953

En vigueur le 12 novembre 1953

32 756 715

53 738 841

b. 1635220

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Queen's Printer and Imprimeur de la Reine et  
Controller of Stationery | Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, 1954.

b. 3170780

Price: 25 cents

Prix: 25 cents

94103



EXCHANGE OF NOTES (NOVEMBER 12, 1953) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA CONSTITUTING AN AGREEMENT FOR THE ESTABLISHMENT OF A JOINT CANADA-UNITED STATES COMMITTEE ON TRADE AND ECONOMIC AFFAIRS

The Canadian Ambassador to the United States of America to the Secretary of State of the United States of America

CANADIAN EMBASSY

No. 821

WASHINGTON, D.C.

November 12, 1953.

SIR,

I have the honour to refer to recent conversations between representatives of our two Governments concerning the establishment of a joint economic committee. These discussions revealed a desire on the part of both Governments to make arrangements for periodic consultation between their respective Cabinet members having major responsibility for economic policy.

I have the honour to propose, therefore, that our two Governments agree:

- (a) That there shall be established a Joint United States-Canadian Committee on Trade and Economic Affairs to consist, for CANADA, of the Secretary of State for External Affairs and the Ministers of Finance, Trade and Commerce, and either the Minister of Agriculture or the Minister of Fisheries, as appropriate, and for the UNITED STATES OF AMERICA, of the Secretaries of State, the Treasury, Agriculture, and Commerce, together with such other officials of Cabinet rank as either Government may designate from time to time, as the need arises;
- (b) That the Committee's functions shall be:
  - (1) To consider matters affecting the harmonious economic relations between the two countries;
  - (2) In particular, to exchange information and views on matters which might adversely affect the high level of mutually profitable trade which has been built up;
  - (3) To report to the respective Governments on such discussions in order that consideration may be given to measures deemed appropriate and necessary to improve economic relations and to encourage the flow of trade;
- (c) That the Committee shall meet once a year or more often, as may be considered necessary by the two Governments;
- (d) That the Committee shall meet alternately in Washington and Ottawa, the Chairman to be a Canadian member when the meetings are held in Canada, and a United States member when meetings are held in the United States.



(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (12 NOVEMBRE 1953) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD PORTANT CRÉATION D'UN COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**I**

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 12 novembre 1953.

N° 821.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations intervenues récemment entre représentants de nos deux Gouvernements au sujet de la création d'un comité économique conjoint. Il ressort de ces conversations que les deux Gouvernements désirent prendre les dispositions nécessaires pour que les membres de leurs Cabinets respectifs dont relève l'orientation de la politique économique puissent procéder à des consultations périodiques.

J'ai donc l'honneur de proposer que nos deux Gouvernements conviennent de ce qui suit:

a) Il sera créé un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques se composant,

pour le CANADA, du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que des Ministres des Finances, du Commerce et, soit du Ministre de l'Agriculture soit du Ministre des Pêcheries; et, pour les ÉTATS-UNIS, du Secrétaire d'État, ainsi que des Ministres des Finances, de l'Agriculture et du Commerce;

avec les autres personnalités officielles de rang ministériel que l'un ou l'autre Gouvernement pourra désigner, le cas échéant.

b) Les fonctions du Comité consisteront à:

(1) Étudier les questions influant sur les relations économiques harmonieuses entre les deux pays;

(2) En particulier, échanger des renseignements et des points de vue sur les questions susceptibles d'influer défavorablement sur le haut niveau d'échanges commerciaux profitables qui a été atteint entre les deux pays;

(3) Faire des rapports aux Gouvernements respectifs sur les conversations en question afin que puissent être étudiées les mesures jugées appropriées et nécessaires pour améliorer les relations économiques et favoriser le courant des échanges commerciaux;

c) Le Comité se réunira une fois par année ou plus souvent, selon que les deux Gouvernements le jugeront nécessaires;

d) Le Comité se réunira alternativement à Washington et à Ottawa, le Président étant l'un des membres canadiens lorsque la réunion aura lieu au Canada, et l'un des membres américains lorsque la réunion aura lieu aux États-Unis.



If the Government of the United States is agreeable to the foregoing proposals, I suggest that the present Note and your reply to that effect should constitute an agreement between our two Governments which shall take effect this day and shall remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

A. D. P. HEENEY

I

II

The Secretary of State of the United States of America to the Canadian Ambassador to the United States of America

DEPARTMENT OF STATE

WASHINGTON, November 12, 1953

EXCELLENCY,

I have the honour to refer to your note No. 821 of November 12, 1953, in which you made proposals for the establishment of a Joint United States-Canadian Committee on Trade and Economic Affairs.

I have the Honour to inform you that the Government of the United States concurs in these proposals and agrees that your note and the present reply should constitute an agreement between our two Governments which shall take effect this day and which shall remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

JOHN FOSTER DULLES



Si le Gouvernement des États-Unis souscrit aux propositions précitées, je suggère que la présente Note et la Note de Votre Excellence à cet effet constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui prendra effet ce jour et restera en vigueur jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement ait notifié à l'autre par écrit son désir de mettre fin à l'accord.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

A. D. P. HEENEY.

Agreement between Canada and

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada  
aux États-Unis d'Amérique

Effectuated by le DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 12 novembre, 1953

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note en date du 12 novembre 1953, dans laquelle vous formulez certaines propositions tendant à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement des États-Unis souscrit à ces propositions et consent à ce que votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements qui prendra effet ce jour et restera en vigueur jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement ait notifié à l'autre par écrit son désir de mettre fin à l'accord.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

JOHN FOSTER DULLES

Accord entre le CANADA et la  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Intervenu par Échange de Notes

Signées à Bonn les 10 et 16 avril 1953

En vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1953

32 756 716

53 733 518

1635032

EDMOND CLOUTIER, M.A., B.A., B.P.S.  
Queen's Printer and Controller of Stationery  
Canada 1953

1635032

Price: 25 cents

Price: 25 cents



18. 10. 1953

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



Si le Gouvernement des Etats-Unis sous le suggere que la presente Note et la Note de l'Etat des Etats-Unis d'Amérique constituent un accord entre nos deux Gouvernements en vigueur jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement ait notifié à l'autre par écrit son desir de mettre fin à l'accord.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

A. D. P. HENNEY.

A. D. P. HENNEY

II  
Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada  
aux Etats-Unis d'Amérique  
DEPARTMENT OF STATE  
WASHINGTON, D. C.

DEPARTEMENT D'ETAT  
WASHINGTON, D. C.

WASHINGTON, le 13 novembre, 1953

Excelsior  
I have the honor to refer to your letter of the 12th of November 1953, in which you refer to your Note of the 12th of November 1953, in which you suggest that the present Note and the Note of the United States of America constitute an agreement between our two Governments in effect until such time as either Government shall notify the other in writing of its desire to terminate the agreement.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

JOHN FOSTER DULLES

JOHN FOSTER DULLES